

# Les mardis de la DGPR

## Directive IED Guide pour la simplification du réexamen

---

### *Actualités de la Directive*

Bureau de la nomenclature, des émissions  
industrielles et des pollutions des eaux

Service des Risques Technologiques

Direction Générale de la Prévention des  
Risques

**10 septembre 2019**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# Sommaire

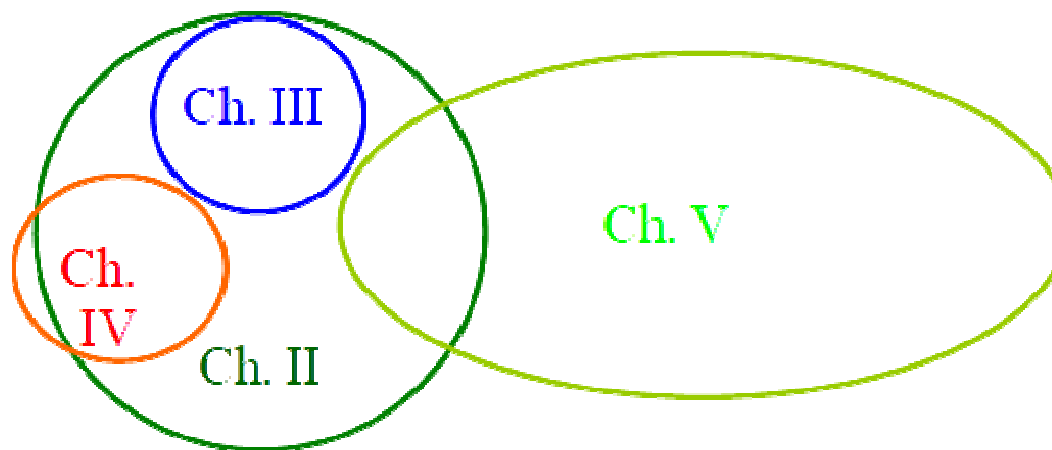
- Généralités
- Processus d'évaluation

# Généralités

- Directive 2010/75/UE du parlement européen et du conseil du 24 novembre 2010 relative aux **émissions industrielles** (prévention et réduction intégrées de la pollution), dite directive IED
- S'applique aux activités polluantes visées dans la directive (annexe I, installations de combustion, incinération de déchets, utilisation de solvants organiques, produisant du dioxyde de Titane) >> rubriques 3XXX et 1978
- Objectif : Atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction de la pollution des installations industrielles et agricoles

# Généralités

- Directive IED
- Fusion de 7 directives :
  - IPPC (Directive 2008/1/CE) → Ch. II
  - Grande installations de combustion (Directive 2001/80/CE) → Ch. III
  - Incinération de déchets (Directive 2000/76/CE) → Ch. IV
  - COV (Directive 1999/13/CE) → Ch. V
  - Dioxyde de titane ( Directives 78/176/CEE, 82/883/CEE, 92/112/CEE) → Ch. VI



# Généralités

- Chapitre I = chapitre « Dispositions communes »
  - Obligation de détention d'une autorisation
  - Prescriptions générales contraignantes
  - Incidents et accidents
  - Non-conformités



# Généralités

- Chapitre II = chapitre « MTD »
  - Une liste d'activités visées : les plus émettrices (annexe I / rubriques 3000)



- Concept de meilleures techniques disponibles (MTD)
- Élaboration des BREF
- Conclusions sur les MTD = référence pour la fixation des conditions d'autorisation

# Généralités

- Chapitre II = chapitre « MTD »
  - Obligations fondamentales de l'exploitant :
    - Mesures de prévention appropriées prises contre la pollution
    - MTD appliquées
    - Aucune pollution importante n'est causée
    - Production de déchets évitée
    - Si des déchets produits, ils sont recyclés et valorisés
    - Utilisation efficace de l'énergie
    - Prévention des accidents et limitation de leurs conséquences
    - Eviter tout risque de pollution lors de la cessation d'activité et remise en état satisfaisant du site

# Généralités

- Chapitre II = chapitre « MTD »
  - Autres points important :
    - Valeurs limites d'émission
    - Exigences de surveillance
    - Normes de qualité environnementale
    - Evolution des MTD
    - Modification des installations
    - Réexamen
    - Fermeture du site (rapport de base)
    - Inspection environnementales
    - Information et participation du public



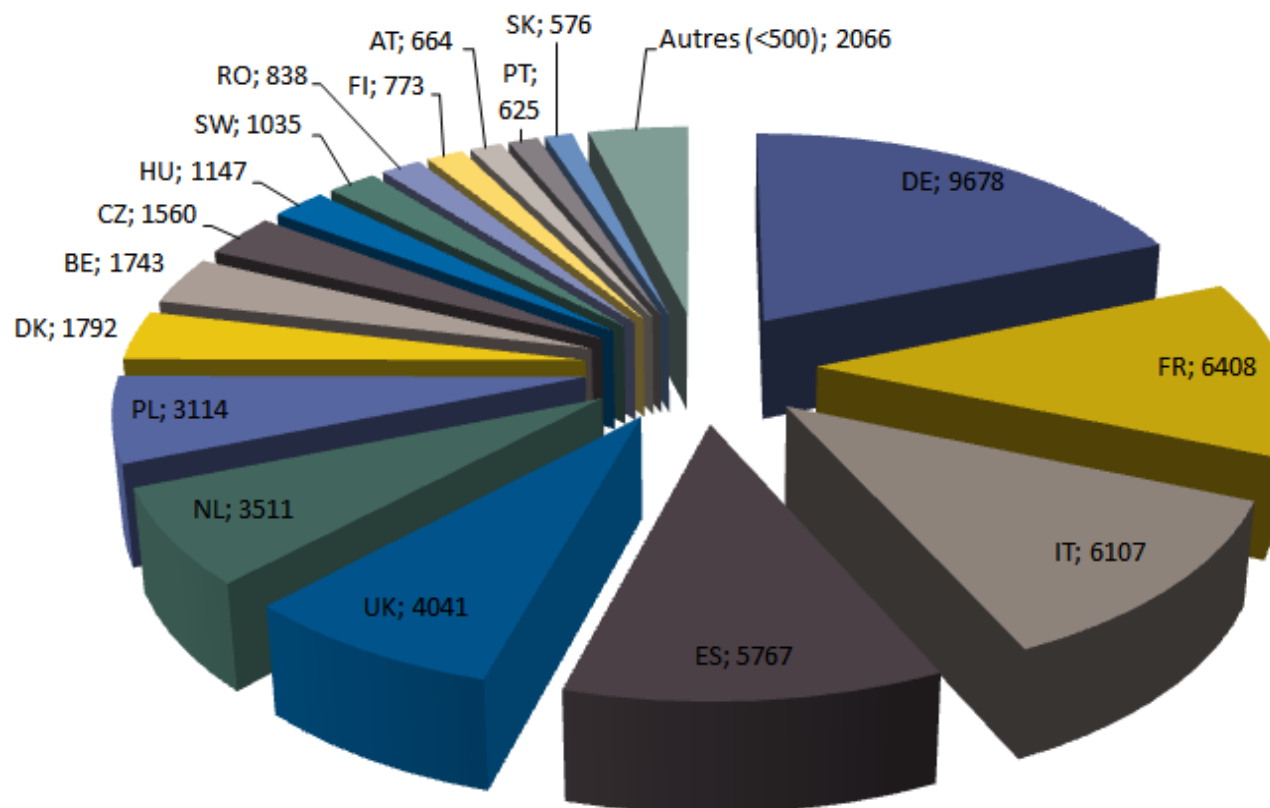
# Généralités



- Transposition du chapitre II de la Directive IED :
  - Livre V Titre I Chapitre V Section 8 du code de l'environnement
  - L. 515-28 à L. 515-31
  - R. 515-58 à R. 515-84

# Généralités

- Environ 50 000 installations concernées en Europe

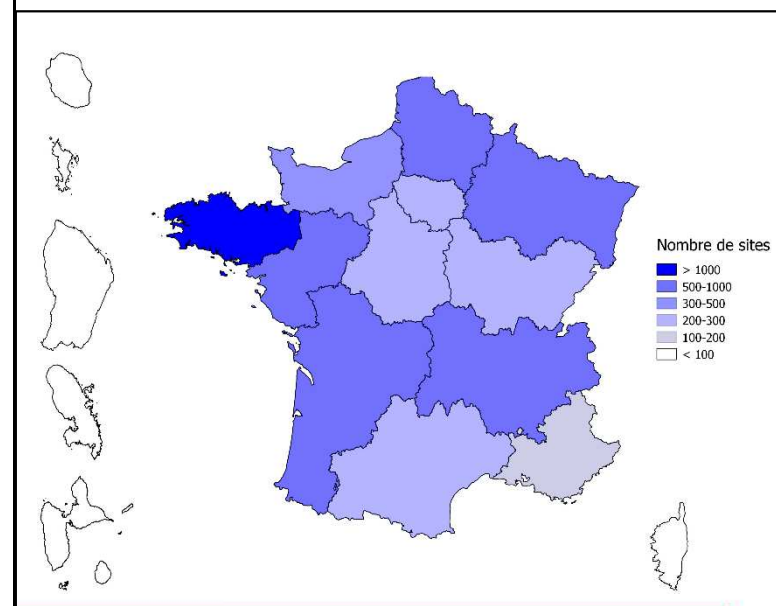
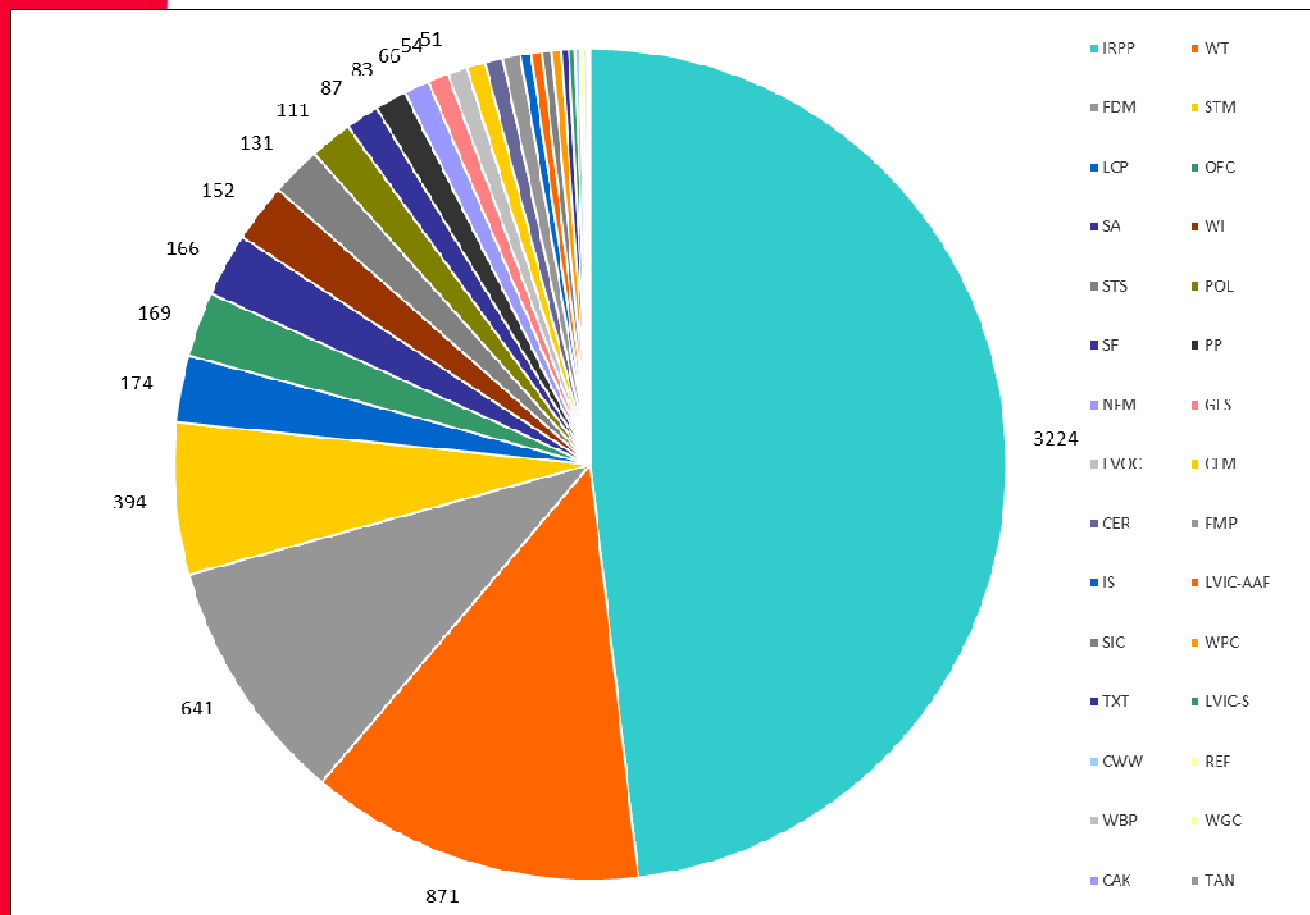


Répartition des installations IED en Union européenne (chiffres 2015)

# Généralités

- Environ 6500 en France dont la moitié sont des élevages (porcs et volailles)

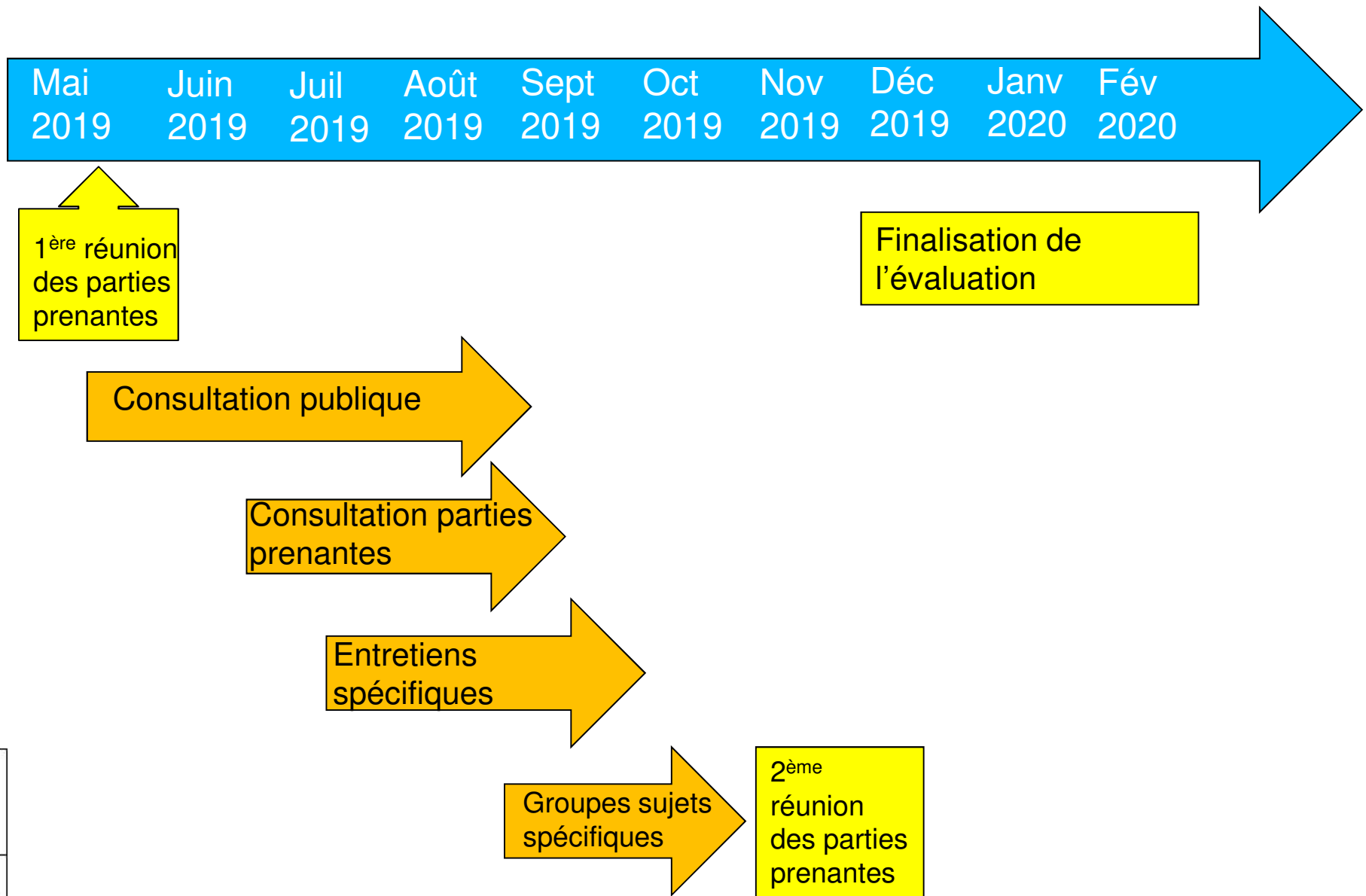
Répartition des installations IED en fonctionnement par BREF principal



# Processus d'évaluation

- Évaluer comment fonctionne la Directive, le caractère approprié du champ couvert et dans quelle mesure les objectifs prévus ont été atteints
- Comprend le processus d'élaboration des BREF
- Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, proposition législative ?

# Processus d'évaluation



# Processus d'évaluation

- Consultation publique du 27/05/19 au 04/09/19

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/26-Evaluation-de-la-directive.html>

- Consultations ciblées jusqu'au 13/09/19
  - Membres des groupes de travail européens sur les BREF (TWG)
  - Membres du Forum IED (art. 13)
  - Membres du Comité IED (art. 75)
  - Une réponse unique pour la France le 06/09/19



## Questions



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire